

Matoury, le 18/06/2024

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE PRI**

Affaire suivie par : Leïna LAFRONTIERE

Tél. : 06 94 42 07 03

Mél : [leina.lafrontiere@cacl-guyane.fr](mailto:leina.lafrontiere@cacl-guyane.fr)

A destinaires in fine

N° 58/2024/CACL/LL/EH

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC  
Relative au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) s'est engagée par délibération du conseil communautaire le 24 septembre 2021 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le projet de PCAET élaborée à l'échelle des 6 communes du territoire, a été arrêté par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2023. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un plan à la fois stratégique et opérationnel, qui a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication des acteurs autour des thématiques suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air et la réduction des polluants atmosphériques ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique.

En application des dispositions de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis du public sur le projet du PCAET. La consultation publique aura lieu du 16 juillet 2024 à 9h00 au 16 août 2024 à 17h00 inclus.

Le dossier de consultation sera consultable et accessible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral : <https://www.cacl-guyane.fr/>.

Il pourra également être consultable en version papier au siège de la Communauté de Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, du lundi au jeudi de 07h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 07h30 à 13h30.



Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le projet de PCAET composé du diagnostic, de la stratégie, du plan d'actions, du dispositif de suivi et d'évaluation, de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et du Plan Air Climat Renforcé ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale du 30 mai 2024
- L'avis du Préfet en date du 22 mai 2024

Durant toute la période de consultation, le public pourra présenter ses observations et contributions :

Par écrit à l'adresse mail suivante : [pcaet@cacl-guyane.fr](mailto:pcaet@cacl-guyane.fr) ;

Par écrit au Président de la CACL à l'adresse : Communauté d'Agglomération du Centre Littoral 4, Esplanade de la Cité d'Affaire - CS 36029 97 357 MATOURY CEDEX;

Par écrit sur les registres papier mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Par écrit via le formulaire sur le site de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (<https://www.cacl-guyane.fr/>).

Les observations réalisées en dehors de la période de consultation ne seront pas prises en considération. Au terme de la consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant un an à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

Le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations émises durant la consultation publique et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.

**Serge SMOCK**

